le cnam entreprises

Conservatoire national desarts et métiers

Comment prévenir la souffrance au travail ? Quelles ressources du droit mobiliser pour prévenir, alerter et réparer ?

Présentation

Nombre de stagiaires maximum : 20

Responsable

Frédérique Debout-Cosme et Michel Miné

Public, conditions d'accès et prérequis

Gestionnaires des ressources humaines, acteurs et intervenants de la prévention en entreprise, élus du personnel et syndicalistes, acteurs associatifs.

Prérequis : Une appétence sur la thématique est attendue

Inscription soumise à agrément :non

Objectifs

Objectifs pédagogiques

Définir la souffrance et le plaisir au travail
Comprendre les liens entre souffrance pathogène et organisation du travail
Identifier et distinguer les différents modèles d'intervention en entreprise dans leurs effets sur la santé des travailleurs
Connaître les ressources du droit (français et européen ; textes et jurisprudence)

Compétences visées

Identifier les acteurs mobilisables en entreprise mais également dans le secteur juridique et dans le champ de la santé pour intervenir auprès des salariés en souffrance et/ou en entreprise
Savoir identifier les procédures pertinentes au regard des situations concrètes
Penser les transformations de l'organisation du travail au regard des effets de prévention attendus
Sensibiliser son entourage sur cette thématique

Méthodes pédagogiques mises en œuvre

Exposé/débat
Pédagogie inter-active alternant apports de connaissances, analyses de situations concrètes et des décisions judiciaires rendues (cas réels), questions/réponses et échanges d'expériences.

Enquête de satisfaction

Cnam Entreprises étant dans une démarche d'amélioration continue, une enquête de satisfaction devra être complétée à la fin de la formation par chacun des stagiaires. Dans le cas d'un cursus, chaque unité d'enseignement (UE) sera évaluée individuellement.

Voir aussi les formations aux métiers de

Psychologue

Voir aussi les formations en

Prévention des risques au travail
Souffrance au travail
Psychologie du travail

Programme

Programme

Jour 1
Définir la souffrance au travail et ses rapports avec l'organisation du travail

Souffrance, défenses et plaisir dans le travail
Pathologies de la coopération (harcèlements…) et de la solitude (épuisement professionnel, TMS, suicide) : centralité de la référence à l'organisation du travail
Écarts du point de vue de l'action entre les dispositifs se référant au stress et aux RPS, à la qualité de vie au travail et à la souffrance au travail

Jour 2
Les fonctions du droit - prévenir, alerter, faire cesser, réparer, sanctionner

Les ressources du droit - droit européen, Code du travail, jurisprudence, accords collectifs, etc.
L'actualité du droit - Loi du 2 août 2021 applicable à partir du 31 mars 2022
Les acteurs du droit : acteurs juridiques (médecine du travail, inspection du travail, etc.) et judiciaires (les différents tribunaux compétents)
La **prévention** de la souffrance au travail (épuisement professionnel, stress, souffrance éthique, harcèlement moral, harcèlements discriminatoires, etc.)
- Évaluation des risques
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Rôle des différents acteurs internes et externes à l'entreprise

L'**alerte**
- alerte du salarié
- alerte du représentant élu du personnel (CSÉ)
- alerte du médecin du travail

La sauvegarde de la santé de la personne et la protection de son emploi (maintien dans l'emploi, retour dans l'emploi), l'interdiction de la discrimination liée à l'état de santé
Les **actions pour faire cesser** la souffrance au travail
- Dans l'entreprise
- Hors de l'entreprise

Les **actions pour faire réparer** les préjudices causés par la souffrance au travail
Les **actions pour faire sanctionner** les auteurs (personnes physiques et personnes morales).

Informations pratiques

Contact

Posez-nous vos questions via ce formulaire (cliquer ici) ou en appelant le 01 58 80 89 72
Du lundi au vendredi, de 09h30 à 17h00

Centre(s) d'enseignement

Cnam Entreprises Paris

Complément lieu

Cnam Paris 3

Session(s)

du 22 mai 2024 au 23 mai 2024

Code Stage : FCCT02

Tarifs
1 324 € net

Individuels : vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge ou vous êtes demandeur d'emploi ?
Découvrez nos tarifs adaptés à votre situation

Nombre d'heures
14

22 mai 2024 - 23 mai 2024

Dates du stage

22 et 23 mai 2024

Une question ?

Remplir le formulaire de demande ou appeler le
01 58 80 89 72

Du lundi au vendredi
(hors jours fériés)
De 09h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Votre inscription

2 possibilités :

S'inscrire en ligne

Bulletin d'inscription à télécharger
et à renvoyer par courrier à :

Cnam Entreprises
Service inscription - Case B2B01
292 rue Saint-Martin
75003 Paris

ou par e-mail à : entreprises.inter@lecnam.net

/**/ a.customlink:hover, a.customlink, a.customlink:visited { text-decoration: none; } a.customlink:visited, .button:active a.customlink { color: #857761; } .button:hover a.customlink { color: #333333; } /**/

MISSION HANDI'CNAM
Aider les auditeurs en situation de handicap